



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle FORCE OUVRIERE**

Département de l'Hérault

474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Tel : 09 75 85 30 05 – Mail : fnecfp-fo.acamontp@orange.fr

**FO quitte la formation spéciale santé et conditions de travail : nous ne sommes ni
les porte-paroles, ni les supplétifs de l'administration !
Notre seul mandat ce sont les revendications !**

Le 17 septembre 2024 a eu lieu un Groupe de Travail intitulé « Dispositif d'accompagnement à l'inclusion » dans le cadre de la F3SCT départementale (ex CHSCT).

Deux chefs de services du dispositif de soutien à l'Ecole Inclusive PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) étaient présentes, à la demande du SNALC, FSU et de l'UNSA, afin de donner des informations et des conseils pour une « meilleure » inclusion.

Ce dispositif est une externalisation de l'association ADAGE, gestionnaire de plusieurs structures spécialisées pour enfants (IME et ITEP) ou adultes, en partenariat avec l'ARS. Il intervient pour pallier le manque de places dans les établissements spécialisés, auprès d'enfants notifiés et sur liste d'attente depuis plusieurs années.

La FNEC-FP FO s'oppose à la fermeture des établissements spécialisés, à leur externalisation, à l'acte 2 de l'Ecole inclusive, et revendique son retrait.

La FNEC-FP FO dénonce ces mesures qui bafouent les droits des élèves les plus fragiles, la souffrance et les atteintes à la santé et la sécurité qu'elles provoquent, et la culpabilisation des personnels par leur employeur.

Du bricolage « pédagogique » ne saurait remplacer une prise en charge et des soins auxquels les enfants en situation de handicap ont droit !

NON ! Nous ne serons pas des porte-paroles de l'administration !

NON ! Nous ne ferons pas avaler la pilule de l'inclusion coûte que coûte aux personnels !

NON ! Nous ne cautionnerons pas les économies faites sur le dos des élèves en situation de handicap !

La FNEC-FP FO 34 a décidé, conformément à son mandat, de quitter ce groupe de travail laissant 3 autres organisations syndicales présentes.

En effet, la F3SCT a pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé physique et mentale, de l'hygiène, et de la sécurité des agents dans leur travail.

En aucun cas elle ne peut être le cadre d'un accompagnement des décisions et réformes de l'employeur, l'Education Nationale, ni de la promotion de ces mesures.

NON, les représentants des personnels de la FNEC FP FO 34 ne feront pas des tutoriels ou des fiches guides pour que les personnels incluent « mieux et plus » !

NON, les représentants des personnels de la FNEC FP FO 34 ne se transformeront pas en « conseillers en inclusion » !

Nous continuerons en toute indépendance à rappeler à notre employeur ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail et à exiger qu'il les respecte.

Nous continuerons à défendre concrètement les droits de nos collègues en matière de santé et de sécurité, et ce, quelle que soit la position de l'administration.

La FNEC FP FO 34 revendique :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL.